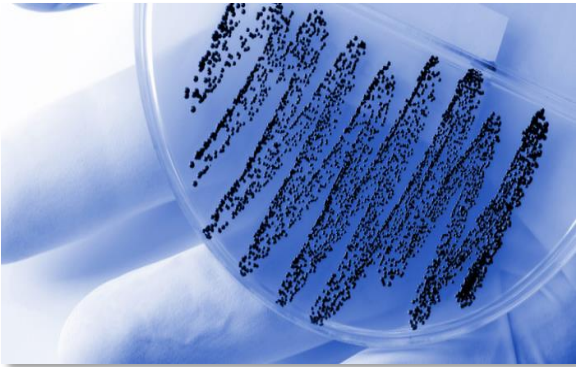




Nathalie
Jugnet-Lacoste

Gynécologie - Obstétrique

Le Streptocoque B :



Vers le 8ème mois, votre médecin vous fera lors de votre consultation un prélèvement vaginal,

dont le but est de dépister une éventuelle contamination par le Streptocoque B, germe très fréquent en fin de grossesse puisque présent chez environ un quart des femmes.

Non dépisté ou non traité, le Strepto B peut se transmettre à votre bébé lors de son passage dans le vagin au moment de l'accouchement, et entraîner une grave infection.

Si vous êtes porteuse du Streptocoque B, un traitement antibiotique vous sera donc prescrit (en général de la Pénicilline) pendant votre grossesse.

Ceci sera consigné sur votre dossier, et entrainera la réalisation d'un protocole bien établi: vous bénéficierez d'un traitement antibiotique pendant votre travail, et votre bébé aura un prélèvement gastrique (petite aspiration avec un tuyau très fin) après sa naissance. Si l'on retrouve malgré tout du streptocoque B dans son estomac, une prise de sang lui sera faite.

En respectant ce protocole, les infections des bébés sont très rares.